



Le Bois INTERNATIONAL

L'officiel du bois >> Scierie / Exploitation forestière

**80^e Cahier
du bois-énergie**

L'hebdomadaire
de la filière bois

Supplément au N° 33
3,50 euros
samedi 6 octobre 2018

ISSN : 1760 - 4672

État des lieux
La qualité de l'air, un enjeu majeur p. 4

Chauffage domestique
Amélioration et bonnes pratiques p. 8

Chauffage collectif et industriel
Des émissions maîtrisées p. 12

Chauffière bois et réservoir de chaleur de Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime, 14,4 MW bois) - Crédit Biomasse Normandie



Bois-énergie et qualité de l'air

Bois-énergie et qualité de l'air

Sommaire

- Edito, par Serge DEFAYE p.3
- Combustion du bois et qualité de l'air : des émissions de polluants en baisse et des défis à relever p.4
- Chauffage domestique : renouvellement du parc d'appareils et diffusion des bonnes pratiques sont les actions clés p.8
- Chaufferies collectives et industrielles : des émissions inférieures aux exigences de la réglementation grâce à des technologies efficaces p.12

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service forêt, alimentation et bioéconomie) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie), Serge DEFAYE et Clarisse FISCHER (CIBE). Mise en page par la rédaction du Bois International.

En finir avec les amalgames !

Le chauffage au bois, de façon indiscriminée, est souvent pointé du doigt par la presse généraliste et accusé d'être en grande partie à l'origine des émissions de particules qui polluent l'atmosphère.

Certes, ceci est exact pour les trop nombreux brûlages sauvages, en principe interdits, sans oublier les incendies de forêt, provoqués par un défaut d'entretien et/ou une urbanisation incontrôlée. C'est également vrai pour le parc ancien d'appareils domestiques et tout particulièrement pour les cheminées à feu ouvert.

Mais il faut affirmer avec force que **ce n'est plus le cas pour les chaudières et poêles à bûches ou à granulés de nouvelle génération, labellisés Flamme Verte. Et que c'est totalement faux pour les chaudières industrielles et collectives équipées de filtres à particules.** La nouvelle réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) publiée en août 2018 vient d'abaisser les seuils de rejets autorisés pour les poussières, mais également pour les oxydes d'azote (NO_x). Elle est obligatoire dès la fin de l'année pour les nouvelles installations et avec un délai pour celles qui sont en place.

Ce Cahier du bois-énergie aborde cette problématique complexe de façon détaillée et **on espère qu'il contribuera à faire cesser des amalgames sommaires qui ne permettent pas d'éclairer l'opinion publique.**

La feuille de route des promoteurs du bois-énergie, épaulés par l'Ademe, est claire :

- **accélérer la mise en place des chaufferies industrielles et collectives** alimentant des réseaux de chaleur, lesquelles présentent, répétons-le, des performances environnementales excellentes ;
- **remplacer le parc des équipements domestiques anciens par des matériels performants** et former installateurs et usagers pour qu'ils adoptent de bonnes pratiques.

Parallèlement, les pouvoirs publics doivent faire appliquer les interdictions de brûlage à l'air libre, c'est à dire sanctionner ces mauvaises habitudes partout où elles perdurent, en zone agricole comme en forêt, dans les parcs et jardins et encore dans certaines entreprises et chantiers. Mais ceci est une autre histoire !

Serge DEFAYE

DEBAT/BEST-ENERGIES